



CONSEIL MUNICIPAL

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2021**

11 mars 2021

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. LE CONTEXTE NATIONAL INCERTAIN POUR LES COLLECTIVITES	4
II-1. Les incidences de la loi de finances pour les collectivités locales :	4
II-2. Conséquences de l'état d'urgence sanitaire et des mesures prises par le Gouvernement depuis mars 2020 sur le budget de la commune	5
III. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LA VILLE DE CASTELGINEST. . .	5
III-1. Les recettes de fonctionnement.....	5
.....	8
III-2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	9
III-3. Le financement des investissements	13
III-4. Le programme pluriannuel des investissements : PPI.....	14
IV. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PREVUS POUR L'EXERCICE 2021.....	17
AMENAGEMENTS URBAINS : des investissements de qualité pour bien vivre à Castelginest.....	17
SPORT ET LOISIRS : de nouveaux équipements pour permettre la pratique de tous.....	17
NOUS RENFORCERONS ENCORE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT....	17
EPANOUISSEMENT des petits Castelginestoises.....	19
SERVICE PUBLIC COMMUNAL et VIE ASSOCIATIVE : Toujours plus de moyens pour le service public et nos associations.....	20
Castelginest est appréciée pour son cadre de vie et notamment parce qu'elle est une ville sûre.....	20
CULTURE ET SOLIDARITE : Castelginest une ville active et solidaire.....	21
CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES : La municipalité met en œuvre une démarche patrimoniale constante qui a porté ses fruits.....	21
V. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.....	22
1 - DES DEPENSES DE PERSONNEL PARFAITEMENT MAITRISEES.....	22
2- LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	23

I. INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit être organisé dans les communes dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permettra à chacun d'appréhender la gestion de la Ville .

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », fixe le cadre d'information pour l'ensemble des conseillers municipaux. Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Castelginest ayant plus de 10 000 habitants, le R.O.B. comportera une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs et fixera le cadre de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permettra au Conseil Municipal de dialoguer sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. A cette occasion, les Conseillers Municipaux seront informés de l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2021 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population castelginestoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances 2021, ainsi que la situation financière locale.

II. LE CONTEXTE NATIONAL INCERTAIN POUR LES COLLECTIVITES

II-1. Les incidences de la loi de finances pour les collectivités locales :

1) La régulation de la dépense locale

Dans le contexte actuel de crise, l'objectif de maîtrise des dépenses publiques fixé sur la période 2018/2022 dans la loi de programmation des finances publiques, n'a pas été reconduit en 2020 et 2021.

2) Les concours financiers versés : dotations, compensations et autres

La dotation globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée à la commune. Elle comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et la dotation nationale de péréquation. L'enveloppe nationale consacrée à la DGF dans la loi de finances 2021 reste stable et s'établit à 26,7 Milliards €.

La ville perçoit aussi des allocations compensatrices pour certaines exonérations fiscales. A compter de 2021, la Taxe d'habitation étant partiellement supprimée, les allocations compensatrices perçues concerneront exclusivement des exonérations de taxes foncières sur les propriétés bâties (essentiellement liées à la « Politique de la ville ») et non bâties. Ces compensations peuvent servir de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe DGF et diminuer.

L'équivalent du montant perçu jusqu'en 2020 au titre de la compensation des exonérations de Taxe d'habitation, sera versé à la commune en 2021 par transfert de la part départementale de Taxe Foncière. Pour Castelginest, la somme devrait s'élever à 150 000 €.

Au titre des autres recettes dont la commune peut bénéficier, il convient de signaler dans la loi de finances 2021 :

- l'augmentation de 546 millions, de l'enveloppe du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA),
- l'institution d'un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État, pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire pour le bloc communal,
- l'abondement des crédits pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui devrait s'établir à 1,1 milliard en 2021 consacrés essentiellement à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, au lieu de 570 millions en 2020.

3) La suppression de la taxe d'habitation (TH) selon les mesures annoncées par le Gouvernement

L'article 5 de la loi de Finances 2020 a fixé la suppression complète de la taxe d'habitation sur les résidences principales à 2023 et a réformé le financement des collectivités territoriales.

Rappel du dispositif de suppression :

Depuis 2018, la taxe d'habitation a été allégée pour certains contribuables selon le montant de leur revenu fiscal de référence et leur quotient familial : allègement de 30 % en 2018, 65 % en 2019.

En 2020, la taxe d'habitation a été supprimée pour les foyers fiscaux qui depuis 2018 ont bénéficié de ces allègements : ils représentent 80 % des contribuables TH.

Pour les 20 % restant, ils ont payé en 2020 l'intégralité de la taxe d'habitation due et bénéficieront en 2021 d'un allègement de 30 % de leur cotisation, porté à 65 % en 2022.

La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Transfert aux communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB):

A compter de 2021 et jusqu'en 2023, c'est l'Etat qui percevra le reliquat du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes perdant les recettes de TH pour les résidences principales, vont percevoir comme recette de substitution, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce mécanisme de transfert est annoncé comme neutre.

II-2. Conséquences de l'état d'urgence sanitaire et des mesures prises par le Gouvernement depuis mars 2020 sur le budget de la commune

L'année 2020 a été marquée par l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19. La mise en place d'un confinement du 16 mars au 11 mai 2020 mais également du 02 novembre au 15 décembre 2020 nous a conduit à déclencher le plan de continuité d'activité de la commune.

Durant la première période de confinement, le centre petite enfance, les écoles, l'école municipale de musique, les établissements recevant du public ont été fermés au public.

Lors de la reprise de l'activité en mai 2020, nous avons organisé les services en prenant en compte l'ensemble des préconisations du Gouvernement et des milieux médicaux. Cette situation a occasionné des contraintes organisationnelles et financières importantes pour la commune.

Les produits des services, impactés par la fermeture de nombreux services à la population, ou par la baisse importante de la fréquentation, ont singulièrement baissé. La commune a donc eu une baisse de recettes de 265 325 €.

Les dépenses de fonctionnement sont orientées à la hausse. L'achat des matériels de protection, les mesures prises en faveur des entreprises et des associations, le versement de primes aux agents mobilisés pendant le confinement ont eu pour conséquence d'accroître d'environ 2,5% les dépenses communales. La commune de Castelginest a dû consacrer 87 000 € à la gestion de cette crise pour l'année 2020.

La baisse des produits et l'augmentation des charges dues à cette crise financière sont toujours d'actualité et auront des conséquences sur les budgets 2021 et 2022, sans préjuger de l'évolution de la situation.

III. LES EVOLUTIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LA VILLE DE CASTELGINEST.

III-1. Les recettes de fonctionnement

Malgré ce contexte extrêmement difficile, il sera proposé d'établir une prévision de recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

1) La fiscalité directe : une réforme de la taxe d'habitation qui s'appliquera à la fiscalité locale cette année

Le montant des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti) est le produit du taux de chacune de ces taxes et de la valeur locative définie pour chaque logement.

Comme évoqué précédemment, la commune n'aura plus de recettes de la taxe d'habitation sur les résidences principales et récupérera la recette par le transfert du bâti du Département en contrepartie.

La commune n'a encore pas été destinataire des éléments fiscaux de la part des services de l'Etat lui permettant de bâtir le budget communal.

Compte tenu de ces éléments, il est prématuré de se positionner au niveau du rapport d'orientations budgétaires sur les conditions d'attribution de la dotation de l'Etat correspondant.

2) La fiscalité indirecte

- *L'attribution de compensation.*

La commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLETC) a examiné les dossiers relatifs à des modifications d'attributions de compensation au titre des années 2020 et suivantes. Une retenue ponctuelle a été opérée pour la commune de Castelginest au titre de deux Projets Urbain Partenariaux (PUP) .

Commune	2020 avant CLETC	2020	2021	2022	2023	...2023 et suivants
Castelginest	2 023 465 €	1 990 650 €	1 985 406 €	1 981 559 €	1 975 133 €	2 056 925 €

- *La Dotation de solidarité communautaire (DSC) - Toulouse Métropole :*

L'évolution de la DSC sur les 6 dernières années est la suivante :

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
869 161	936 039	998 873	1 050 347	1 050 347	1 067 434	1 067 434

- *La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : amputation de près de 6 millions d'euros en cumulé depuis 2013 pour Castelginest*

Pour 2020, contrairement à ce qu'indiquait la loi de finances, la dotation globale de fonctionnement n'a pas été stabilisée puisque la commune a encore subi une perte supplémentaire de près de 10 000 € par rapport à 2019.

Pour 2021, nous attendons avec une attention toute particulière les notifications des dotations.

3) Les autres recettes de fonctionnement

- *Evolution des recettes :*

Compte tenu du contexte sanitaire actuel que nous connaissons, la commune a été soumise à une baisse importante des recettes. Il faut rappeler que nous avons mis en œuvre une démarche volontariste de soutien à l'économie locale pour 2020 en décidant une baisse de recettes du droit d'occupation du domaine public pour plus de 17 500 €.

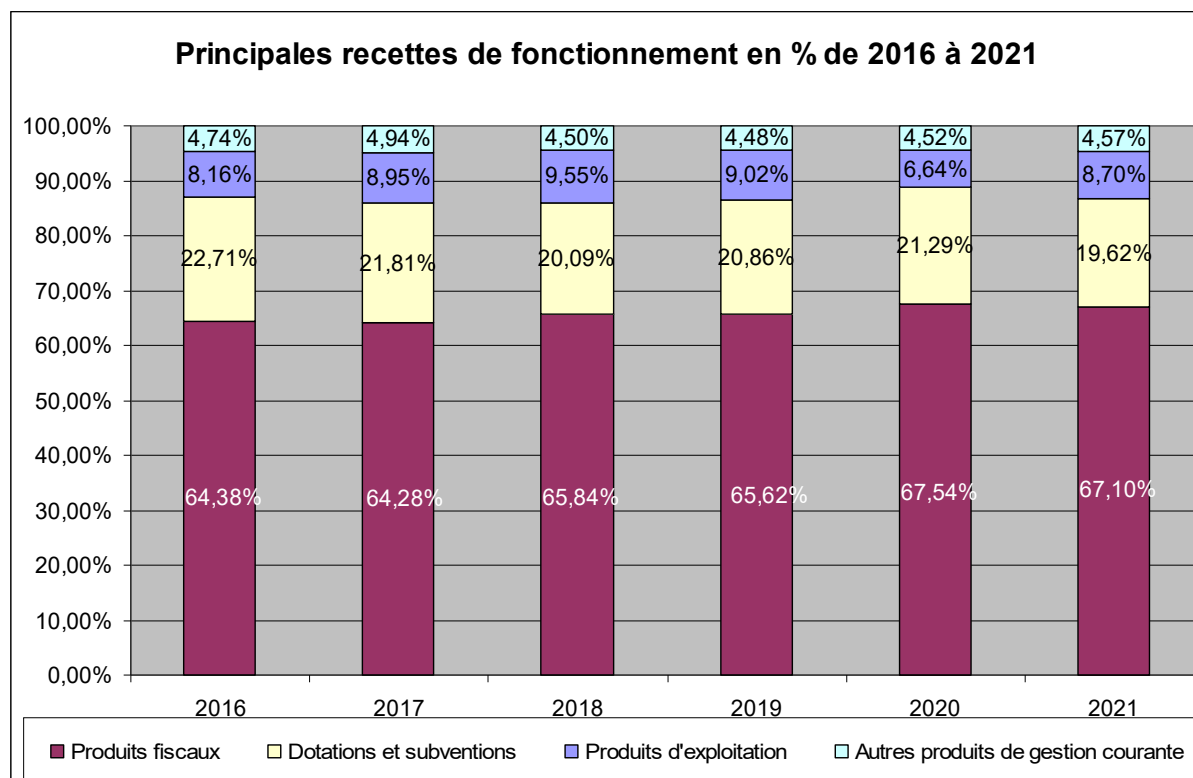
S'agissant de la fréquentation de services, celle-ci a chuté en 2020 en raison des périodes confinement.

Sur l'année 2020, la perte globale des recettes liées aux prestations municipales s'est élevée à 293 000 € soit une baisse de 29,44% par rapport à 2019.

- *Les tarifs :*

Dans une démarche sociale, et afin de ne pas aggraver les conditions de vie des administrés touchés par la crise sanitaire, les tarifs resteront stables prenant en compte l'évolution du coût de la vie.

Les informations qui viennent d'être données nous conduisent à prévoir un réajustement des recettes qui prennent en compte la réalité de l'exercice précédent.

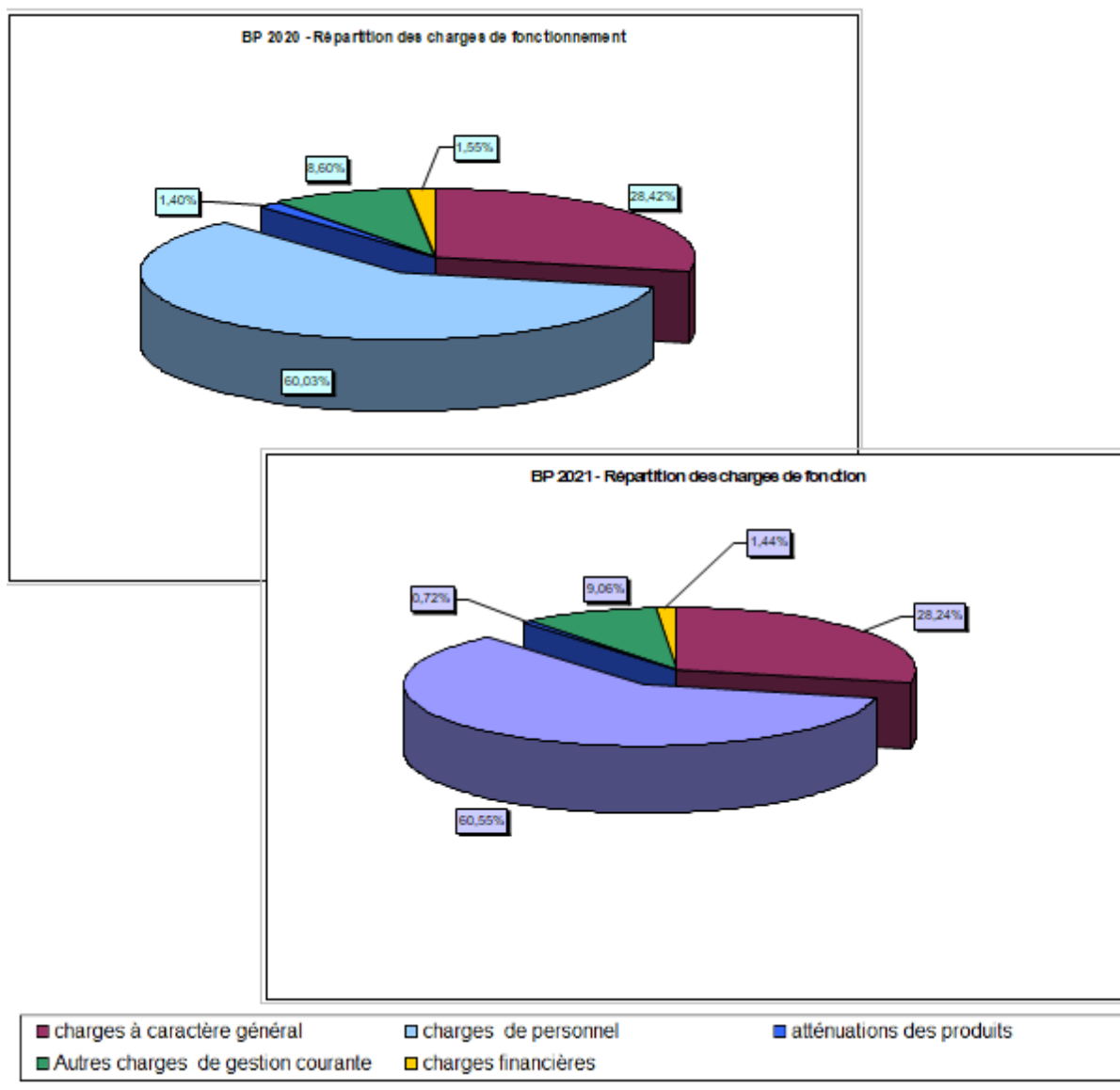


III-2. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Dans un esprit de bonne gestion, le Maire et la majorité municipale ont toujours veillé à dégager des capacités d'investissement en autofinancement. La maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement réalisée depuis de nombreuses années restera d'actualité en 2021. Elle est la meilleure garantie d'une gestion saine malgré la période de crise actuelle pour les années à venir.

Principales charges réelles de fonctionnement inscrites au BP depuis 2016

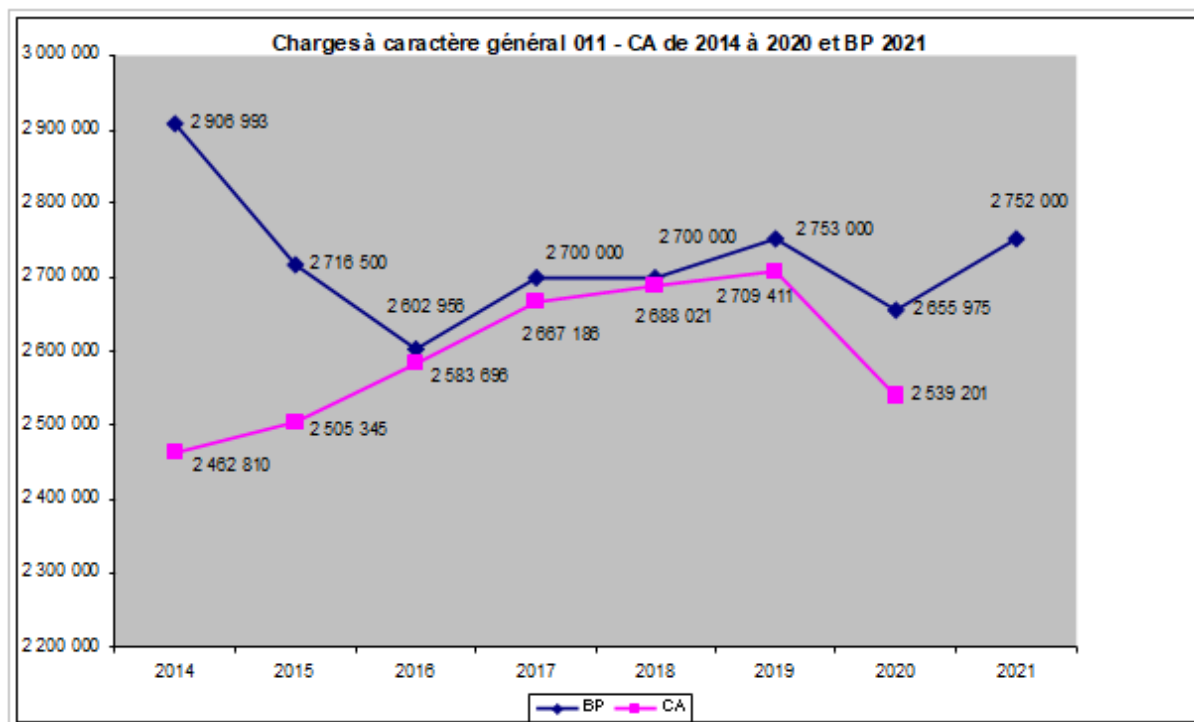
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	2 602 956 €	2 700 000 €	2 700 000 €	2 753 000 €	2 655 975 €	2 752 00 €
Charges de personnel	5 400 000 €	5 400 000 €	5 450 000 €	5 550 000 €	5 610 000 €	5 900 000 €
Charges de gestion courante	639 400 €	692 725 €	665 319 €	679 200 €	803 800 €	882 400 €
Charges financières	215 000 €	197 910 €	172 000 €	155 000 €	144 500 €	140 000 €



1) Les charges à caractère général :

La crise sanitaire a nécessité une réorganisation des services afin de préserver la qualité du service public assuré au profit de la population. Nous avons dû réaliser de nouvelles dépenses telles que l'achat de matériels de protection pour les personnels et pour l'ensemble des Castelginestois. Nous avons mis en œuvre de nouveaux protocoles sanitaires dans l'ensemble des services.

Par prudence et compte tenu du contexte sanitaire actuel, ce chapitre sera revu et se rapprochera du niveau de 2019.



	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (RRF)	10 358 606	10 519 104	10 343 721	10 690 338	10 730 784	10 930 970	10 763 813
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (DRF)	8 446 064	8 720 023	8 801 623	8 994 052	9 153 980	9 481 364	9 098 360
RRF -DRF	1 912 542	1 799 081	1 542 098	1 696 286	1 576 803	1 449 606	1 665 453

Dans ce contexte financier difficile, la municipalité souhaite atteindre les meilleurs objectifs de gestion possibles en application des principes suivants:

- Poursuite de la maîtrise des charges générales et recherche de nouvelles pistes de rationalisation des achats ;
- Maintien du niveau de qualité des services notamment par un programme ambitieux d'investissements se traduisant par le maintien de l'effort d'investissement mis en oeuvre dans la décennie qui précède et notamment en 2020 ;
- Mise en œuvre de l'augmentation des exigences normative et réglementaire décidées par l'Etat dans les domaines concernant les bâtiments publics ;
- Maintien de l'effort financier significatif au tissu associatif ;
- Poursuite des efforts faits en matière d'infrastructures pour accompagner de façon harmonieuse le développement de notre ville.

2) Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont impactées notamment par les avancements automatiques d'échelon ainsi que par les parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR).

3) Les charges de gestion courante :

Malgré la baisse des recettes, le niveau de subventions aux associations sera maintenu en 2021.

Une subvention exceptionnelle pourra être accordée à certaines d'entre elles, après une demande argumentée très précise des besoins particuliers présentée par l'association. De plus, l'aide logistique et en personnel apportée par la commune aux associations et la mise à

disposition gracieuse de salles communales et matériels divers seront reconduites malgré un coût budgétaire important.

- La subvention de la commune versée en faveur du CCAS sera augmentée pour tenir compte de la mise à disposition de personnel.

4) Les charges financières :

Ces charges correspondent principalement au paiement des intérêts de la dette.

- Préserver l'autofinancement pour assurer l'équilibre financier dans la durée

L'épargne brute attendue en 2021 devrait être supérieure à celle réalisée au compte administratif 2020 sous réserve des conditions d'évolution de la crise sanitaire sur les finances de la ville. Cette baisse, que nous espérons ponctuelle, s'explique par des charges exceptionnelles incontournables qui ont du être engagées par la ville (dépenses de protection sanitaire, prime exceptionnelle versée aux agents mobilisés pendant la période de confinement, ...) et par les pertes de recettes (exonérations, baisse des droits de mutation à titre onéreux, pertes tarifaires liées à la fermeture d'équipements et services municipaux...).

Toutefois, nous situons le niveau d'autofinancement prévisible au budget primitif 2021 à hauteur de 1 300 000 €. A cette fin, nous maintiendrons en action les principes d'une démarche de bonne gestion.

Evolution de l'autofinancement et de l'épargne nette réalisés par le Maire et la municipalité constatés aux comptes administratifs de 2014 à 2019, prévisionnels 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne nette en K€ (épargne brute - remboursements en K)	1 478	1 393	1 086	1 223	1 052	995	1 158
Epargne brute en K€ (RRF-DRF)	1 912	1 799	1 542	1 696	1 577	1 450	1 665
Remboursements du capital dette en K€	434	406	456	473	427	455	507

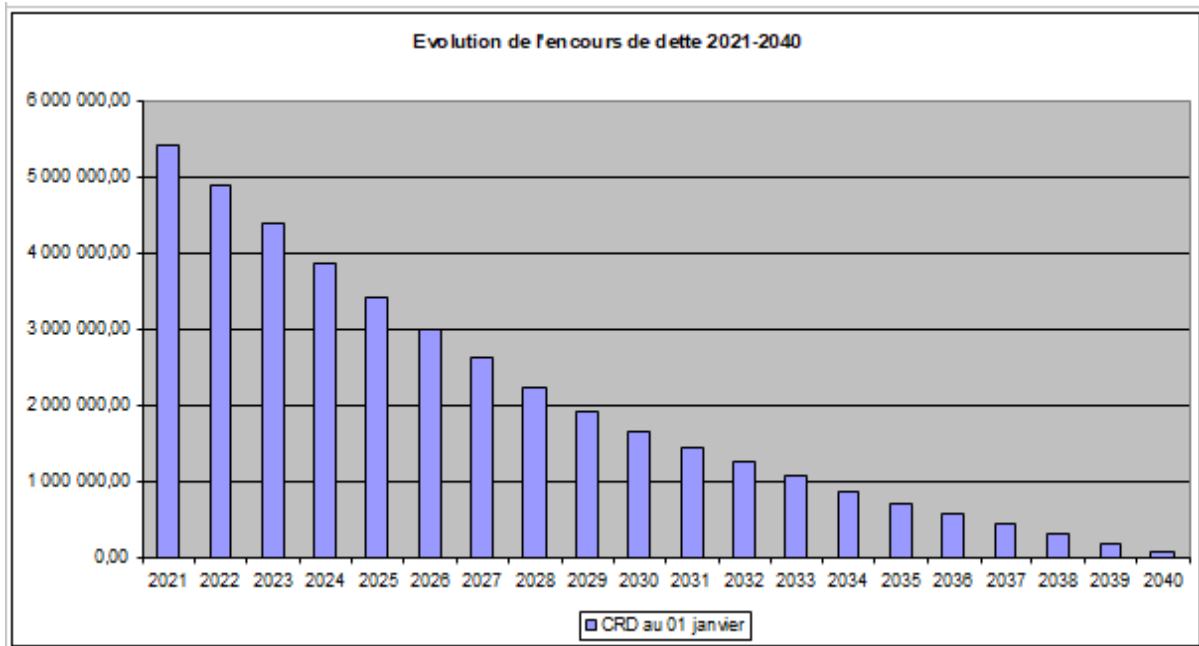
- Le faible endettement de la collectivité

L'équipe municipale a poursuivi sa démarche de bonne gestion en engageant depuis plusieurs années une démarche volontariste afin de réduire la dette communale dans les meilleures proportions et d'augmenter ainsi les marges. Le ratio moyen de l'endettement par habitant pour la strate des communes de 10 000 habitants est de 864 €, celui de Castelnest fin 2020 se situe à 524 € par habitant.

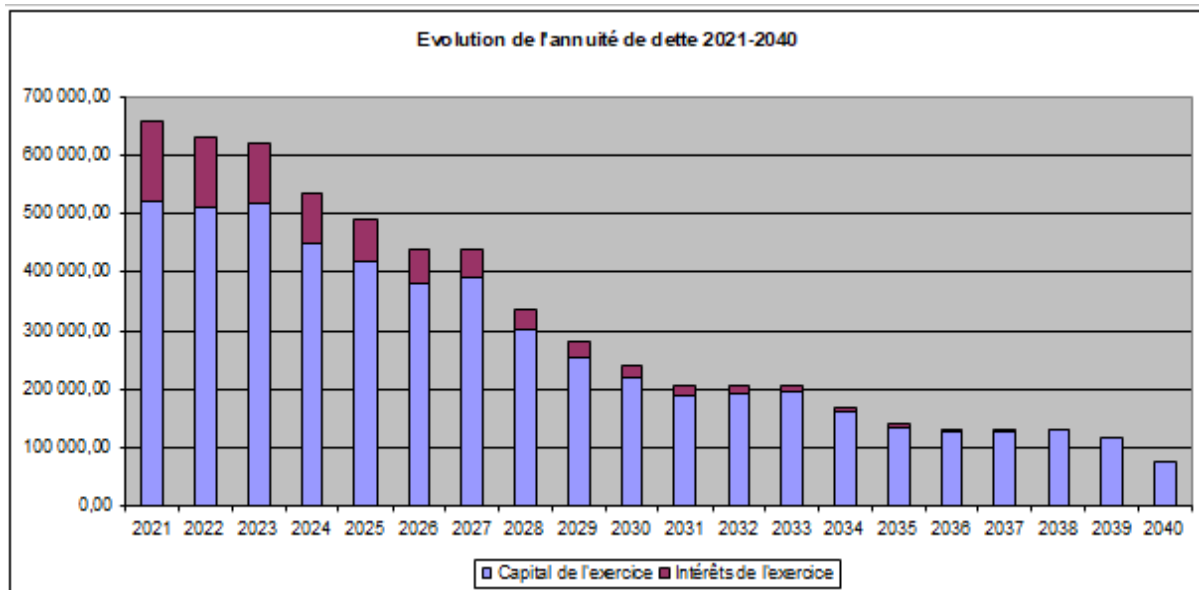
De plus, depuis 1995, nous avons veillé à ne contracter aucun emprunt « toxique » contrairement à d'autres communes qui, fortement attirées par les taux faibles des premières années, se sont engagées dans des opérations d'emprunt qui se sont révélées rapidement dommageables.

L'encours de la dette est au 31 décembre 2020 de 5 421 000 €.

- L'évolution de l'encours

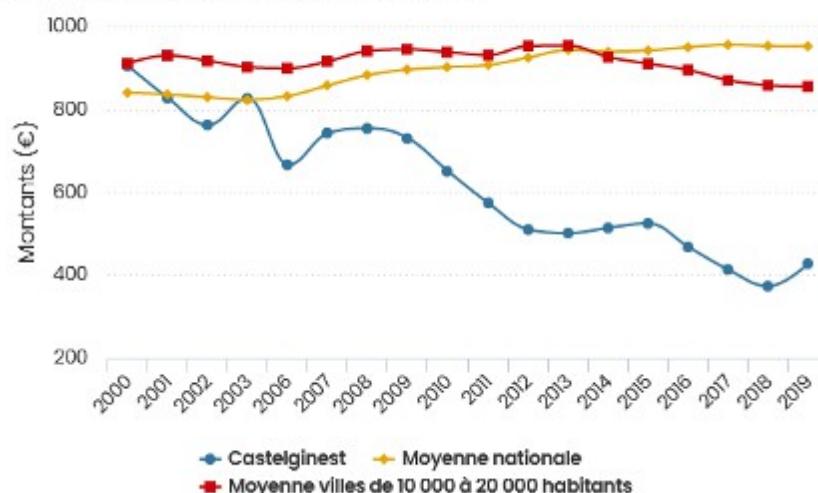


- L'évolution de l'annuité



Dette par habitant de Castelginest

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



- Ratios de la dette

	Commune	Moyenne des communes de même strate (10 à 20 000 habitants)
Encours de dette au 31/12/2020 sur population en € (population au 1er janvier 2020 : 10 342 hab)	524 €	864 €
Taux d'endettement (compte administratif)	42,91 %	67,10 %
Capacité de désendettement en année (compte administratif)	2,73 ans	4,4 ans

III-3. Le financement des investissements

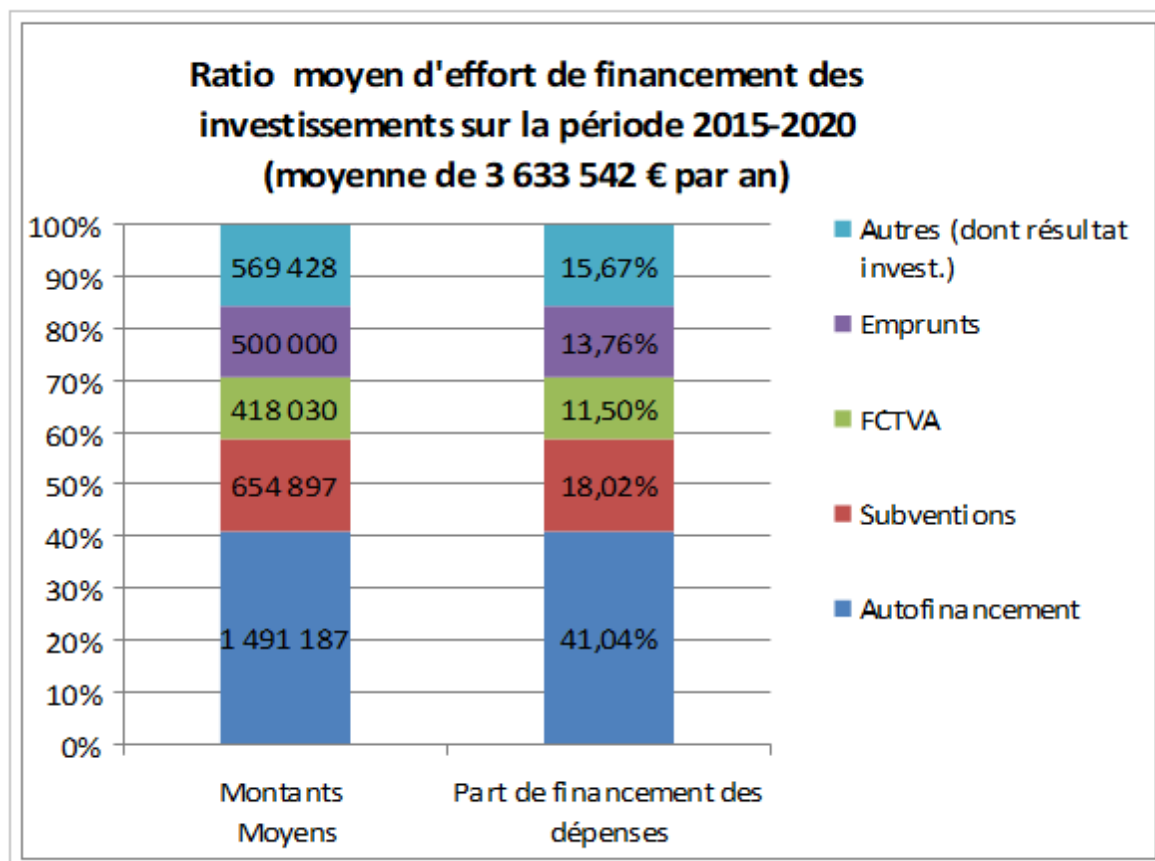
Les projets d'équipements pour 2021, y compris les fonds de concours et les restes à réaliser (RAR) 2020 (388 600 €) représentent un effort d'investissement total de 7 262 157 €.

Ces projets, détaillés ci-après sont financés par des subventions connues au moment du budget, par les produits de cessions, par de l'emprunt et surtout par l'effort soutenu d'autofinancement de la municipalité. 821 851 € sont utilisés sur le résultat 2020 pour investir et réaliser des équipements en 2021.

III-4. Le programme pluriannuel des investissements : PPI

- Un programme pluriannuel d'investissement ambitieux estimé à ce jour à plus de 36 millions d'euros pour la période 2020-2026

Durant le mandat précédent, nous avons réalisé 21,8 millions d'euros d'investissement soit une moyenne de 3,6 millions d'euros par an, financés par un montant d'emprunt modéré (3 millions d'euros), une part d'autofinancement moyen de 41 % et un taux moyen de subvention et de FCTVA proche de 30 %.



Il est rappelé que les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, valables sans limitation de durée. Il peut être procédé à leur annulation ou à leur révision.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le PPI présenté ci-après prévoit les autorisations de programme concernant l'extension et le réaménagement de l'Ecole élémentaire Léonard de Vinci ainsi que de l'école élémentaire Buffebiau, la poursuite de la construction du complexe sportif et la construction intégrale d'une nouvelle école de musique municipale.

● **L'école élémentaire Léonard de Vinci**

Travaux d'extension et de réaménagement de l'Ecole élémentaire Léonard de Vinci	Dépenses	Recettes			
		Subventions		Autofinancement	Emprunts
		CD31 CAF FEDER DETR	FCTVA		
Autorisation de programme	3 704 000	1 120 000	607 826	1 526 174	450 000
Crédits de paiement Année 2017	16 835	0	2 763	14 072	0
Crédits de paiement Année 2018	210 000	0	34 461	175 539	0
Crédits de paiement Année 2019	1 382 000	420 000	226 786	585 214	150 000
Crédits de paiement Année 2020	1 000 000	500 000	164 100	35 900	300 000
Crédits de paiement Année 2021	1 095 165	200 000	179 717	715 448	0

● **L'école élémentaire Buffebiau**

Travaux d'extension de l'Ecole élémentaire Buffebiau	Dépenses	Recettes			
		Subventions		Autofinancement	Emprunts
		CD31 CAF DETR	FCTVA		
Autorisation de programme	2 710 000	700 000	444 711	1 265 289	300 000
Crédits de paiement Année 2020	70 000	0	11 487	58 513	0
Crédits de paiement Année 2021	700 000	300 000	114 870	135 130	150 000
Crédits de paiement Année 2022	1 200 000	300 000	196 920	553 080	150 000
Crédits de paiement Année 2023	740 000	100 000	121 434	518 566	0

● **Le complexe sportif de Buffebiau**

Poursuite de la construction du complexe sportif de Buffebiau	Dépenses	Recettes			
		Subventions		Autofinancement	Emprunts
		CD31 – FFF – FFT	FCTVA		
Autorisation de programme	9 396 663	675 000	1 541 429	5 705 234	1 475 000
Crédits de paiement Année 2017	49 295	0	8 086	41 209	0
Crédits de paiement Année 2018	70 355	0	11 541	58 814	0
Crédits de paiement Année 2019	2 137 000	165 000	350 553	1 396 447	225 000
Crédits de paiement Année 2020	119 000	0	19 521	49 479	50 000
Crédits de paiement Année 2021	1 000 000	100 000	164 040	535 960	200 000
Crédits de paiement Année 2022	1 200 000	110 000	196 848	693 152	200 000
Crédits de paiement Année 2023	1 200 000	100 000	196 848	703 152	200 000
Crédits de paiement Année 2024	1 200 000	100 000	196 848	703 152	200 000
Crédits de paiement Année 2025	1 200 000	100 000	196 848	703 152	200 000
Crédits de paiement Année 2026	1 221 013	0	200 295	820 718	200 000

● **L'école municipale de musique**

Construction intégrale d'une nouvelle école municipale de musique	Dépenses	Recettes			
		Subventions		Autofinancement	Emprunts
		CD31 DETR	FCTVA		
Autorisation de programme	1 250 000	400 000	205 125	494 875	150 000
Crédits de paiement Année 2020	180 000	90 000	29 538	60 462	0
Crédits de paiement Année 2021	1 000 000	270 000	164 100	415 900	150 000
Crédits de paiement Année 2022	70 000	40 000	11 487	18 513	0

Ce PPI sera réactualisé en fonction des besoins nouveaux dans les prochaines années. Le moment venu, nous serons conduits à poursuivre la réalisation de l'espace de nature de 12 hectares, à engager la création d'une ferme urbaine, de nouveaux locaux associatifs, la rénovation de l'école maternelle du centre, la construction du 3ème groupe scolaire, ...

Compte tenu de la charge financière de ces types d'équipements, nous devons avoir une réflexion approfondie sur le financement des nouveaux investissements sans mettre en danger notre bonne gestion communale.

IV. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET LES PRINCIPALES ORIENTATIONS PREVUS POUR L'EXERCICE 2021

L'année 2021 sera marquée par les conséquences de la crise sanitaire. Afin de soutenir l'investissement, la commune va s'engager sur de nombreux programmes permettant de maintenir l'emploi, de préserver le bien vivre à Castelginest, de maintenir la qualité du service rendu aux usagers, de développer des espaces verts, boisés et de nature auxquels nous sommes tout particulièrement attachés afin que les habitants puissent bénéficier de la nature en ville.

AMENAGEMENTS URBAINS : des investissements de qualité pour bien vivre à Castelginest

Route de Pechbonnieu, l'aménagement multimodal avec notamment le cheminement piétonnier sera finalisé sur l'année 2021. La réfection du Chemin des Coteaux interviendra au printemps. Les Rues St Pierre et Nauzemarelle seront entièrement rénovés sur 2021.

Dans le cadre de sa politique de recherche d'économies d'énergie, la ville de Castelginest poursuivra la rénovation de l'éclairage public avec la volonté de renouvellement de l'ensemble du parc de luminaires anciens.

Une première tranche de travaux est déjà engagée. La technologie LED continuera d'être mise en œuvre et permettra de diminuer de manière significative (plus de 50%) les consommations d'électricité ainsi que les puissances souscrites auprès du fournisseur d'énergie.

De nouveaux aménagements urbains renforceront la sécurité du quotidien : renouvellement des équipements, mise en place de nouveaux radars pédagogiques, pose de nouvelles caméras de vidéoprotection.

SPORT ET LOISIRS : de nouveaux équipements pour permettre la pratique de tous

Nous poursuivrons l'aménagement du complexe sportif de Buffebiau dans le cadre du PPI. En 2021, nous réaliserons un nouveau parking éclairé de 115 places permettant également l'accueil de bus. Nous mènerons les études pour l'aménagement du site : piste d'athlétisme, terrain de sport et tribunes.

Nous veillerons à faire participer notre commune activement, si les conditions sanitaires le permettent, comme chaque année, à l'organisation du plus grand nombre d'événements sportifs dont la Fête municipale du sport.

Nous maintiendrons un soutien financier constant pour nos associations sportives.

NOUS RENFORCERONS ENCORE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous mettrons encore plus de « nature » en ville :

La sauvegarde de l'environnement est aujourd'hui dans tous les esprits. Néanmoins, au-delà des mots, nous avons l'ambition de poursuivre la mise en œuvre de démarches qui préservent et renforcent la nature.

Ainsi, la municipalité poursuivra les plantations d'arbres dans la base de loisirs. Ils viendront compléter les 706 arbres et arbustes déjà plantés sur le territoire communal en 2020. Le budget consacré aux plantations sera augmenté cette année.

La période de COVID ne nous a pas permis d'initier les week-ends de plantation en famille. Nous les organiserons dès que la situation sanitaire le permettra.
Nous poursuivrons le fleurissement sur le territoire communal.

La municipalité souhaite préserver la santé de tous en éliminant les produits chimiques :

- **Le zéro produits phyto**

La municipalité pratique depuis de nombreuses années le zéro produits phyto.

- **La préservation de la santé des personnels et des enfants :**

Depuis une dizaine d'année, afin de préserver la santé des agents, des enseignants et des enfants, nous avons décidé de poursuivre notre effort particulier sur la qualité des produits d'entretien des bâtiments communaux. Nous avons supprimé depuis plusieurs années les produits industriels et les avons remplacés par des produits labellisés. Cela permet d'améliorer la qualité environnementale et le confort des usagers ainsi que les conditions de travail des agents d'entretien municipaux.

Par ailleurs, nous continuerons à équiper les agents municipaux des équipements nécessaires à leur protection en matière de lutte contre la COVID-19 avec une adaptation continue à l'évolution des connaissances scientifiques en la matière.

Chacun peut constater que nous avons à coeur de veiller à la santé des Castelginestois et des personnels communaux.

La ferme urbaine :

La municipalité a fait l'acquisition d'une bâtisse datant du XVIII^{ème} siècle. Son ancienneté et sa destination en font un bâtiment remarquable.

Malgré les difficultés dues à la COVID-19, nous poursuivrons la concrétisation de notre projet. Tous les partenariats nécessaires seront recherchés et mis en œuvre. La maîtrise du foncier déjà engagée sera poursuivie.

Energie :

L'économie d'énergie par des travaux de rénovation menés par la collectivité conduisent à l'isolation systématique des bâtiments pour un meilleur confort des utilisateurs et une baisse de la consommation.

Engagés depuis plus de 15 ans dans une démarche environnementale, nous poursuivons nos actions : équipement de l'éclairage public de lampes basse consommation, du photovoltaïque en faveur des particuliers, des repas « bio » dans les cantines, des véhicules hybrides, de l'éclairage intelligent à intensité lumineuse progressive, réduction du papier...

Nous mettrons en œuvre une production photovoltaïque avec des panneaux nouvelle génération respectueux de l'environnement et recyclables.

Depuis 2018, 100% de l'électricité consommée par la ville est « Verte ».

Le respect de l'environnement et le renforcement de la dimension écologique dans nos actions sont des constantes auxquelles nous sommes profondément attachés.

EPANOUISSEMENT des petits Castelginestois

De nouveaux espaces et modernisation des locaux existants de l'école élémentaire Léonard de Vinci

- Achèvement des travaux en 2021
- Une école entièrement refaite avec 1 380 m² de surfaces complémentaires
- Un nouvel accueil périscolaire totalement sécurisé avec des locaux dédiés réaménagés
- Création d'un nouveau réfectoire qui passe de 108 m² à 355 m²
- Une nouvelle surface de préau qui passe de 260 m² à 362 m²
- Une protection thermique optimisée pour le plus grand confort de tous

De nouveaux espaces et modernisation des locaux existants de l'école élémentaire Buffebiau

- Démarrage de la concertation relative à l'extension de l'école élémentaire Buffebiau avec les agents communaux, les enseignants et Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale en 2020
- Poursuite de cette concertation avec les fédérations de parents d'élèves dès janvier 2021
- Maintien de cette concertation jusqu'à la fin des travaux prévus en 2023
- Début des travaux en juillet 2021
- Création de 900 m² de locaux nouveaux
- Nouveau réfectoire pour les maternelles de 185 m²
- Une protection thermique optimisée pour le plus grand confort de tous

Corrélativement, nous engageons des études nécessaires à la construction d'un troisième groupe scolaire. La municipalité y est favorable. Pour preuve, l'inscription dès 2017 de cet équipement dans l'OAP Belbosc Gleysette. Il s'agit d'une très importante dépense pour le budget communal qui ne doit pas être engagée à la légère. C'est pourquoi elle le sera lorsque les effectifs scolaires justifieront la création d'un nouvel équipement scolaire.

Pour eux qui éventuellement auraient voulu que ce projet soit engagé depuis plusieurs années. Il convient d'opposer à cet argument le principe de la bonne utilisation des deniers publics qui nous amènent à projeter des dépenses et des équipements lorsqu'ils peuvent être à court et moyen terme pleinement utilisés et donc justifiés.

Formation des enfants en matière de sécurité routière

La municipalité renouvellera les ateliers de prévention routière conduits par les agents de la Police Municipale dans les écoles maternelles. Une journée de prévention routière à destination des adolescents du collège sera mise en place en octobre 2021, journée qui n'a pas pu être organisée en 2020 en raison du contexte sanitaire.

Le plan mercredi

Le Maire et la municipalité ont souhaité reconduire la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2021.

Nous en avons informé Mme l'Inspectrice, les enseignants et les parents. Dans un esprit de concertation et de démocratie, nous avons demandé aux parents leur point de vue sur cette question.

La position municipale a été confortée par le résultat de la consultation qui entérine ce choix à 93,74 %.

Plusieurs facteurs militent en faveur de la démarche municipale confirmée par les parents :

- Un service de qualité avec une large palette d'activités autour de 4 thématiques.
- Une offre d'heures regroupées aux agents municipaux facilitant le recrutement.
- Des horaires adaptés permettant aux parents de concilier vie professionnelle et personnelle.
- Un service transfert vers les associations de la commune permettant aux petits castelginestois de pratiquer une activité extra scolaire.

La concertation sur le renouvellement du Projet éducatif de territoire (PEDT), prolongé d'un an en raison de la crise sanitaire, débutera en 2021 avec l'éducation nationale, les directeurs d'école, les fédérations de parents d'élèves et les services municipaux.

SERVICE PUBLIC COMMUNAL et VIE ASSOCIATIVE : Toujours plus de moyens pour le service public et nos associations

- **Favoriser la vie quotidienne des personnes à mobilité réduite :** dans les bâtiments publics, les mises en conformité seront poursuivies. En 2021, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, il est prévu la mise aux normes des vestiaires du tennis, celle des sanitaires du centre culturel ainsi que la mise en place d'un équipement vidéo permettant aux personnes à mobilité réduite de profiter des expositions du 1^{er} étage.
- **Acquisition de logiciels et d'outils informatiques nouveaux,** les plus adaptés aux travaux actuels et qui facilitent le télétravail.
- **Travaux de peinture, d'éclairage, d'étanchéité et changement de stores :** les bâtiments communaux seront rafraîchis et modernisés.

Après avoir refait en 2020, la salle Mauvezin et sa cuisine ainsi que la salle dédiée aux personnes âgées, la municipalité poursuivra les travaux de rénovation des bâtiments municipaux pour offrir de nouveaux espaces aux associations.

Ainsi, en 2021, la salle 38 sera entièrement rénovée afin d'en améliorer les conditions d'accueil et d'utilisation.

La bibliothèque dispose désormais de nouveaux espaces grâce aux travaux d'aménagements effectués par la municipalité dans l'ancien presbytère. Le partenariat avec l'association a été renforcé et des animations conjointes verront le jour en 2021.

- **355 500 € pour les associations**

La municipalité maintiendra son soutien financier par l'attribution de subventions aux associations et son soutien logistique par la mise à disposition d'agents communaux, la possibilité d'utiliser des salles municipales et l'impression des bulletins associatifs d'information. Cet accompagnement quotidien des associations s'élève à 355 500 €. Un guide des associations à l'attention des castelginestois sera rédigé en 2021 afin d'offrir plus de visibilité sur ces acteurs importants de notre commune.

Castelginest est appréciée pour son cadre de vie et notamment parce qu'elle est une ville sûre

La municipalité a installé depuis plusieurs années un système de vidéoprotection composé aujourd'hui de 24 caméras. Le dispositif déjà mis en place a permis d'obtenir d'excellents

résultats sur les secteurs surveillés, il est proposé de créer 2 périmètres de vidéoprotection supplémentaires permettant de couvrir tout le territoire communal.

La ville continuera d'équiper les policiers municipaux. Ainsi, un nouveau véhicule écologique hybride permettra la réalisation des patrouilles de la police municipale. Des caméras piétons seront achetées, l'équipement informatique sera en partie renouvelé.

Deux nouveaux radars pédagogiques seront également acquis afin de sensibiliser les automobilistes au respect des limitations de vitesses.

CULTURE ET SOLIDARITE : Castelginest une ville active et solidaire

L'école municipale de musique : réhabilitation du patrimoine communal

Le bâtiment situé Rue des Ecoles sera entièrement refait dans le cadre du PPI. Il accueillera fin 2021 la nouvelle école municipale de musique sur près de 300 m² en R+1 et R+2. Les locaux seront mutualisés avec des associations en lien avec la musique. Les travaux sont en cours. Le rez-de-chaussée verra la rénovation complète de la salle associative et la création d'un local commercial.

Une politique culturelle ambitieuse et populaire...

Castelginest a offert jusqu'en mars 2020 une culture accessible financièrement en proposant des tarifs très bas pour que tous, familles, jeunes et personnes âgées puissent en profiter.

La municipalité reprendra, dès que la situation sanitaire le permettra, l'organisation d'un événement festif et culturel mensuel.

Et une politique sociale performante toujours active...

La commune finance les actions sociales et familiales du CCAS par l'attribution d'une subvention et par la gestion directe des deux logements d'urgence.

De plus, en partenariat avec la Métropole et l'État, conformément aux engagements de la municipalité, la commune continuera à soutenir la production des logements à loyers modérés dans des proportions qui correspondent à nos besoins.

CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES : La municipalité met en œuvre une démarche patrimoniale constante qui a porté ses fruits

Afin de continuer à anticiper le développement de la commune ainsi que l'aménagement de l'espace public et des services publics, nous continuerons en 2021 d'investir pour constituer des réserves foncières, indispensables à une politique d'investissement durable.

Le cas échéant, la commune pourra également faire appel à l'Etablissement public foncier local pour augmenter les réserves foncières.

V. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que des crédits afférents.

1 - DES DEPENSES DE PERSONNEL PARFAITEMENT MAITRISEES

1-1 - Evolution des dépenses de personnel depuis 2014

Exercice	Montant
2014	5 122 646,88 €
2015	5 266 261,24 €
2016	5 242 038,84 €
2017	5 284 020,15 €
2018	5 440 666,78 €
2019	5 365 014,84 €
2020	5 517 273,89 €

L'année 2020 a été marquée par une augmentation des frais de personnel liée au maintien de la rémunération des agents durant la période de confinement, au versement d'une prime exceptionnelle auprès des agents qui ont été mobilisés, au versement des indemnités auprès d'agents placés en maladie ainsi qu'au recrutement de nouveaux agents pour accompagner le développement de la commune.

Par ailleurs, l'évolution réglementaire génère ou engendre des charges nouvelles qui augmentent significativement les frais de personnel :

- La mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière de reclassement d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations « retraite »,
- La mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations), impliquant un surcoût pour l'employeur, les avancements automatiques d'échelons,
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) du personnel municipal estimé à 1,10 % de la masse salariale.

Les charges de personnel de la commune, avec un montant de 551,77 euros par habitant, se situent bien en dessous de la moyenne nationale des communes de plus de 10 000 habitants qui se situe à 722,82 euros € par habitant en 2020. Concrètement cela signifie que Castelginest est capable de fonctionner et d'offrir des services de très grande qualité avec 31 % de charges de personnel de moins qu'une autre commune de 10 000 habitants.

1-2 Traitement indiciaire et régime indemnitaire

Traitements et indemnités	2016	2017	2018	2019	2020
TITULAIRES et STAGIAIRES	2 671 364 €	2 719 088 €	2 717 632,24 €	2 616 789,70 €	2 717 563.77€
CONTRACTUELS	930 748 €	879 615 €	1 031 000,39 €	1 089 951,66 €	1 149 588.64€

1-3 Les heures supplémentaires et complémentaires

	2017	2018	2019	2020
Heures complémentaires/supplémentaires	9 414	7277	6320	4146

On constate une diminution des heures complémentaires et supplémentaires en 2020. Cette diminution s'explique par une forte réduction d'activités durant la période de confinement.

A noter qu'une partie de ces heures est rémunérée et l'autre récupérée en fonction des demandes des agents.

2- LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

2-1 L'évolution des emplois permanents titulaires ou stagiaires depuis 2014

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020
Catégorie A	8	8	8	6	9	8	10
Catégorie B	21	21	14	16	11	14	10
Catégorie C	86	84	97	90	88	82	87
TOTAL	115	113	119	112	108	104	107

2-2 Le nombre d'arrivées et de départs

Mouvements de personnel titulaire (entrées-sorties jusqu'au 31/12/2020)

Catégorie	Entrées	Sorties
A	1	1
B	1	0
C	7	6
Total	9	7

2-3 Evolution du nombre d'agents contractuels depuis 2016

	Nb heures totales	Nb agents ETP*
2016	79 131,83	43,5
2017	76 639,64	42
2018	90 077,11	49,5
2019	95 202,84	52
2020	99 333,57	55,77

*ETP : équivalent temps plein

2-4 L'âge des agents titulaires de la ville de Castelginest

Tranche	Femmes	Hommes
moins de 25 ans	0	0
25 à 29 ans	1	2
30 à 34 ans	2	7
35 à 39 ans	8	7
40 à 44 ans	7	3
45 à 49 ans	14	8
50 à 54 ans	12	5
55 à 59 ans	16	4
60 à 64 ans	7	2
>=65 ans	2	0
Total par sexe	69	38

La pyramide démontre que l'âge moyen des agents municipaux titulaires est de 47,51 ans, celle des femmes de 49,75 ans et des hommes de 43,44 ans.

Au niveau national l'âge moyen est de 44,2 ans.

La municipalité accomplit un travail de formation sur la prévention pour accompagner les agents dans l'exercice de leurs fonctions, pour prévenir et accompagner les conséquences humaines et financières du vieillissement d'une population d'agents.

2-5 Le temps de travail :

La municipalité et les agents dans un esprit de concertation et de prise en compte des besoins familiaux ont négocié un protocole d'accord dès 2001. Cette démarche partagée nous a conduit à un fonctionnement municipal sur une base de 36 heures par semaine.

Les cycles de travail ont fait l'objet de projets de services (Police Municipale, Centre Petite Enfance, Animation...) et sont adaptés aux besoins du service notamment en termes d'accueil des usagers.

Temps de travail : répartition des emplois à temps complet ou non complet (agents sur emploi permanent)

Toutes Catégories	Hommes	Femmes
Temps complet	37	49
Temps partiel	0	12
Temps non complet	2	12

2-6 Les avantages en nature :

Les avantages en nature constituent une forme de rémunération et donnent lieu, pour la valeur fiscale déclarée, à contributions et cotisations. Ils entrent également dans les bases d'imposition déterminant le revenu imposable.

Les bénéficiaires de l'avantage en nourriture, sont principalement les agents des écoles ou du service animation, qui prennent leur repas sur le lieu de travail.

2-7 L'action sociale de la commune :

Les agents de la Mairie de Castelginest bénéficient :

- d'un compte épargne temps qui permet à l'agent d'accumuler des droits à congé rémunéré en contrepartie des périodes de congé ou de repos non pris.
- d'un compte personnel de formation qui permet à l'agent d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.
- du versement d'un treizième mois indiciaire.
- du CNAS

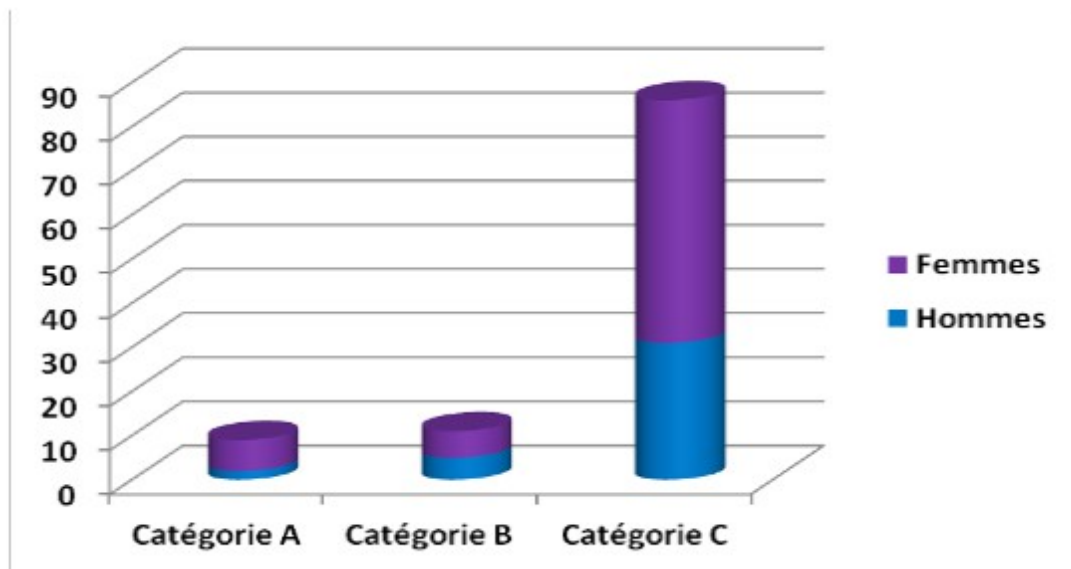
L'année 2020 a été marquée par :

- La décision de la municipalité d'attribuer d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux agents mobilisés lors de la période de confinement. 78 agents ont bénéficié de cette prime.
- La mise en place des nouvelles règles de la CAP qui a conduit à l'élaboration des lignes directrices de gestion sur les avancements de grade, basés sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience des agents
- La réalisation de plusieurs opérations faisant appel à des personnes condamnées à des peines de travaux d'intérêt général (T.I.G), en partenariat avec le tribunal de Toulouse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.).
- La conception et la mise en œuvre par la municipalité d'une gestion de la crise liée à la Covid-19 avec la mise en place d'un plan de continuité des activités (PCA) durant le confinement, la mise en place d'un plan de relance des activités, la délivrance d'attestations de déplacement, l'accueil des enfants de personnels soignants à l'école Buffebiau, la distribution de masques à la population, la distribution des courses auprès des personnes âgées, ...

3- EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- Répartition des effectifs Femmes/Hommes des titulaires par catégorie hiérarchique :

2020	Hommes	Femmes
Catégorie A	2	8
Catégorie B	5	6
Catégorie C	31	55



Au 31 décembre 2020, la collectivité employait 68 femmes et 38 hommes, agents titulaires sur les 112 emplois permanents, soit un taux de féminisation des emplois important. Le taux de féminisation dans la fonction publique territoriale, toutes catégories confondues, se situe à 61% au 31 décembre 2020. Le taux de féminisation à Castelginest est à 64 %.

● **Nombre de formations réalisées pour les agents titulaires et stagiaires :**

2020	Hommes	Femmes	TOTAL
Catégorie A	1	4	5
Catégorie B	11	4	15
Catégorie C	47	21	68
Total	59	29	88

